Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 22

Artikel: La Baie de Clarens
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-178850

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quatrième année. N° 22. Samedi 28 avril 1866.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*):
Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.
Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La Baie de Clarens.

Nous empruntons au *Rapport présenté au Conseil fédéral sur les torrents des Alpes suisses* la description suivante de la Baie de Clarens et des travaux qui seraient nécessaires pour éviter les dégâts qui menacent les riverains dans un avenir plus ou moins éloigné.

« La Baie de Clarens est formée, à l'extrémité supérieure de son bassin long d'environ 6 kilomètres, d'un grand nombre de petits ravins assez profonds, qui sillonnent les terrains fertiles du versant de la montagne, et qui s'étalent en éventail, à droite et à gauche du mont Folly, en deux vallons, celui d'Orgevaux et celui des bains de l'Alliaz.

Ces ravins constituent le bassin de réception proprement dit de la Baie. Ils se rassemblent en deux canaux qui se réunissent en Saumont. Les dégâts qu'ils causent chacun en particulier ne sont pas très considérables; les vallées paraissent partout bien gazonnées. Mais ils fournissent une énorme quantité de matériaux.

On remarque, entre Saumont et Brent, dans le canal de réception proprement dit, tous les phénomènes qui se produisent dans les ravins profonds, creusés dans des terrains sans consistance, devant donner passage à des masses d'eau surchargées de matières de transport.

Il se forme des dépôts que le torrent tourne en attaquant le pied des berges. Celles-ci s'écroulent, et dans le cas le plus favorable, les matériaux les plus fins sont enlevés par les crues suivantes. Mais, dans la plupart des cas, l'éboulement obstrue le canal. Il se forme un lac, puis le barrage se rompt, et il en résulte les débâcles les plus désastreuses.

Mais l'endroit le plus inquiétant se trouve en Saumont, au confluent des deux bras.

Il paraît qu'ensuite de la direction des deux bras et du canal, ainsi que de leur force relative, il paraît, disons-nous, que des atterrissements se forment plutôt sur la droite, de telle sorte qu'ils sont tournés par la gauche. Le flanc gauche du ravin est donc constamment attaqué, lors même que, sur le côté droit, il y a encore beaucoup d'espace pour le passage de l'eau. Les talus, ruinés par la base, s'écroulent chaque jour dans le torrent. L'érosion a atteint une hauteur de 150 mètres sur une longueur de plusieurs centaines, et cela aux dépens des plus beaux prés.

Le lit de déjection commence à Brent. D'ici jusqu'à Tavel, sur une longueur de 1 1/2 kilomètre, la Baie coule sur un champ de gravier large de 50 à 70 mètres, tantôt ici, tantôt là, suivant la direction que les atterrissements lui impriment. La gorge s'ouvre près de Tavel, où le lit de déjection prend la forme d'un cône régulier, en grande partie couvert de vignes précieuses; on n'a abandonné au torrent qu'une bande plus ou moins large, d'une grande étendue cependant, et sur laquelle se font tous les dépôts.

On trouve encore, dans la partie supérieure de ce parcours, des traces des ouvrages que M. Venetz a fait exécuter (il y a peut-être 30 ans ?) pour reprendre cette surface au torrent.

Si l'on avait fait quelque chose en vue de la retenue des matériaux, les travaux de M. Venetz auraient probablement été couronnés d'un succès complet.

Plus tard, on entreprit de se défendre en construisant un canal formé de deux forts murs, munis de contreforts, entre lesquels on pava le lit en forme de radier. Ce canal ne put pas non plus faire écouler les matériaux amenés par le torrent, jusqu'à ce que l'on eut l'idée d'établir des élargissements en forme de bassins.

Si les eaux d'une crue excessive sont surchargées de matériaux, ils se déposeront certainement dans ces bassins, la puissance d'entraînement y étant toujours moindre. Cette diminution provient non-seulement de l'élargissement du lit, mais encore du mur de chute d'amont qui enlève à l'eau la plus grande partie de sa vitesse. L'atterrissement se formant presque toujours au milieu, le torrent le tournerait et se creuserait un nouveau lit, si les berges n'étaient pas défendues par les murs de soutènement et leurs contreforts. Les eaux non saturées des crues moyennes suivantes sont ainsi forcées de passer sur le dépôt et de l'emporter peu à peu dans le lac.

Ces ouvrages répondent tout à fait à leur but dans leur état actuel : ils défendent les terrains environnants, en transportant les alluvions au delà de ce cône fertile. Mais la pointe du cône qui se forme dans le lac finira par atteindre l'extrémité du canal, y diminuera la pente et occasionnera de nouveaux atterrissements, qui seront suivis de débordements aussi désastreux que les premiers.

Si l'on veut prévenir ces nouveaux accidents, il faut absolument retenir les matériaux dans la montagne, et à ce sujet nous adhérons complétement aux propositions de M. l'ingénieur Chavannes, savoir :

a) Barrage de nombreux petits ravins du bassin

supérieur de réception de la Baie, par des clayonnages établis d'après le système Jenny.

b) En même temps, il faudra boiser les flancs dénudés du ravin, pour autant que ce sera possible.

c) Plusieurs murs de chute dans le canal de réception, surtout à l'aval des éboulements près de Saumont.

d) Etablissement ultérieur de radiers dans le canal, partout où il y aura des affouillements à craindre.

M. Chavannes évalue la dépense annuelle de 6 à 8,000 francs pour les quatre ou cinq premières années (24,000 à 40,000 fr.), ensuite 2 à 3,000 fr. jusqu'à la dixième année (12,000 à 15,000 fr.) En somme, de 36 à 55,000 francs. Nous estimons ces chiffres quelque peu élevés. »

Coppet.

IV.

Nous avons dit que Mlle Curchod, fille d'un pauvre pasteur de campagne, était restée indifférente aux tendres aveux de Gibbon ; on le comprendra facilement en jetant un coup-d'œil sur le portrait de celui-ci, tel qu'il nous est donné par Garat :

« L'auteur de la grande et superbe *Histoire de l'Empire romain* avait à peine quatre pieds sept à huit pouces ; le tronc immense de son corps, à gros ventre de Silène, était posé sur cette espèce de jambes grêles qu'on appelle *flûtes ;* ses pieds, assez en dedans pour que la pointe du droit pût embarrasser souvent la pointe du gauche, étaient assez longs et assez larges pour servir de socle à une statue de cinq pieds six pouces. Au milieu de son visage, pas plus gros que le poing, la racine de son nez s'enfonçait dans le crâne plus profondément que celle du nez d'un Kalmouck, et ses yeux, très vifs, mais très petits, se perdaient dans les mêmes profondeurs. Sa voix, qui n'avait que des accents aigus, ne pouvait avoir d'autre moyen d'arriver au cœur que de percer les oreilles. » Un pareil physique n'était guère propre à le rendre heureux auprès des femmes ; témoin l'anecdote suivante qui nous est spirituellement racontée par M. Alfred de Bougy, dans son intéressant *Voyage dans la Suisse française :*

« Gibbon devint épris de Madame de Montolieu, et, se trouvant un jour en tête à tête avec elle, il tomba théâtralement à ses pieds. L'écrivain d'outre-Manche fit l'aveu de ses sentiments, et la baronne fut assez polie pour réprimer une furieuse envie de rire, mais elle parla à son corpulent adorateur de façon à le rendre plus circonspect et plus sage à l'avenir. Puis elle dit, moitié sévèrement, moitié gaîment, à Gibbon, qui était affaissé sur lui-même :

— Allons, Monsieur, relevez-vous !

— Oh ! madame... je ne puis, soupira l'infortuné en restant dans la même posture.

— Relevez-vous, je vous l'ordonne.

— Hélas, madame, c'est impossible.

Madame de Montolieu se méprit sur le sens de ces derniers mots, et, les attribuant à une obstination amoureuse, finit par s'impatienter et se fâcher tout rouge.

— Je ne puis pas, en vérité, je ne puis pas, répétait lamentablement l'historien, en faisant de vains efforts pour se dresser sur ses jambes flasques et engourdies.

Madame de Montolieu comprit enfin que l'impossibilité était toute physique. Elle tira le cordon d'une sonnette, un de ses gens parut, et elle lui dit en se retirant :

— Aidez monsieur à se relever.

Gibbon fut replacé sur le canapé, où on lui laissa tout le loisir de se remettre de son désappointement, de son malaise et de sa confusion.

Laissons maintenant Gibbon, que nous retrouverons plus tard à Paris chez Mme Necker, ou à Lausanne chez son ami d'Yverdun. Revenons à Mlle Curchod. Au moment où elle recueillait à Lausanne les témoignages les plus empressés que lui attiraient ses talents précoces, son amabilité et ses charmes, elle perdit sa mère. Ses amis s'inquiétèrent de son avenir. Une femme du monde, Madame de Vermenou, qui avait connu Mlle Curchod à son passage à Genève et qui était recherchée en mariage par M. Necker, l'emmena avec elle à Paris. Mme de Vermenou n'avait encore pris aucune décision au sujet de la demande en mariage qui lui avait été faite, et quand M. Necker, déjà riche banquier, eut vu la jeune Suissesse qu'elle avait prise sous sa protection, le futur ministre de Louis XVI ne tarda pas à préférer la protégée à la protectrice. Il épousa, quelques mois plus tard (1764), Mlle Curchod, alors âgée de vingt-quatre ans.

Madame Necker devint grande dame ; son salon reçut bientôt tout ce qu'il y avait de plus distingué parmi les gens de lettres. « Pour énumérer, dit M. Sainte-Beuve, tout ce qu'elle recevait alors dans son salon de Paris ou dans son parc de Saint-Ouen, il faudrait dénombrer l'élite de France. M. Necker, ajoute cet écrivain, ne figurait guère dans ce salon que comme observateur et par un silence peut-être prudent sur des sujets qu'il ne possédait pas tous au même degré. Il ne sortait de temps en temps de ce silence que par quelque saillie piquante, par quelque trait malin ou gai, pour noter au passage un travers ou un ridicule. Mme Necker, sous son air froid et contenu, aimait son mari avec exaltation, avec culte, et lui la payait en retour du même sentiment. »

Pendant le ministère de son mari, Mme Necker se voua avec zèle à des œuvres de bienfaisance; elle travailla avec une persévérance admirable aux soins des hôpitaux. A la date de 1778, les malades n'y étaient pas très-bien traités ; on en mettait ordinairement deux dans le même lit. Cet état de choses inspira à cette femme vertueuse la généreuse pensée de fonder l'hôpital Necker, institution dont elle fut pendant dix ans la directrice et qui prouva la possibilité de soigner les malades avec plus d'humanité.

C'est depuis cette époque que Mme Necker garda dans sa pensée une préoccupation qui ne l'abandonna point ; celle de sa sépulture. Elle avait vu d'affreux exemples des inhumations précipitées, en s'occupant des hôpitaux, et son imagination en avait été frappée; ce qui explique les soins apportés à son tombeau, dans le parc de Coppet, ensuite de ses dernières volontés, qui furent scrupuleusement exécutées par M. Necker. Elle attacha